

RENFORCER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ENTRE LES ACADEMIES DE LA REGION ACADEMIQUE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Éléments de diagnostic liés aux objectifs opérationnels (contexte)

Coopération Education Nationale-ARS engagée depuis 2012 dans les 2 ex -régions (travaux sur dispositif passerelle, dispositif des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP), évaluations conjointes des Unités d'Enseignements des établissements médico-sociaux, créations d'Unités d'Enseignement Maternelle autistes, protocoles de scolarisations, participation de l'Education Nationale aux appels à projets ARS ...).

Nécessité de renforcer le partenariat institutionnel pour favoriser les coopérations entre les ESMS et les établissements scolaires afin de personnaliser les parcours scolaires et de scolariser le plus grand nombre en milieu ordinaire.

Scolarité non adaptée pour certains jeunes ou déscolarisation.

Manque d'échanges institutionnels sur les données de scolarisation par type d'Etablissement et Service Médico-Social et type de handicap.

Echanges autour de la programmation de l'offre (Education Nationale et Médico-sociale) à systématiser annuellement sur l'ensemble du territoire.

Objectifs opérationnels :

1. S'appuyer sur la convention-cadre 2018-2023 ARS de Normandie-Rectorats de Caen et de Rouen, signée en février 2018, relative aux développement d'actions de santé publique en milieu scolaire et à l'organisation des parcours scolaires des élèves en situation de handicap, et sur son plan d'actions.
2. Définir une observation partagée du handicap (dans la cadre de l'observatoire régional)
3. Définir les modalités d'une programmation partagée des offres respectives (scolaire et 1 médico-sociale) et suivi des unités d'enseignement

Leviers

Convention 2018-2023
ARS /Rectorats de Caen et
de Rouen

Acteurs ressources :

ARS/EN

Indicateurs de réalisation :

Suivi du plan d'actions
conjoint EN ARS

Programmation conjointe
EN-ARS du suivi des Unités
d'enseignement

2 AMÉLIORER LE REPÉRAGES DES DIFFICULTÉS, LE DIAGNOSTIC DES TROUBLES ET L'ORIENTATION

Éléments de diagnostic liés aux objectifs opérationnels (contexte)

Le repérage des troubles et leur prise en compte conditionnent un diagnostic précoce indispensable aux adaptations pédagogiques.

Construction tardive de parcours scolaires adaptés pour certains jeunes.

Manque de formations / informations des professionnels de l'Education Nationale sur le handicap.

Connaissance insuffisante des professionnels de l'Education Nationale sur les ressources du territoire.

Objectifs opérationnels :

1. Doter les professionnels de l'Education Nationale d'outils de repérage et de protocoles d'orientation vers l'accès au diagnostic (pilotage Education Nationale)
2. Favoriser l'information/formation des professionnels de l'Education Nationale via la participation d'une part des professionnels médico-sociaux à ces actions d'information/formation ,et d'autre part de structures de formations.

Acteurs ressources :

ARS/EN/ESMS/MDPH

Indicateurs de réalisation :

- Diffusion d'outils de repérage
- Actions d'informations au sein des établissements scolaires
- Outils favorisant la visibilité sur les structures d'adressage

FAVORISER LA PERSONNALISATION DES PARCOURS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP DONT L'INCLUSION EN MILIEU ORDINAIRE

Éléments de diagnostic liés aux objectifs opérationnels (contexte)

Offre de scolarisation en cours de diversification pour répondre à l'ensemble des situations : création d'Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) en école, collège, ou lycée, assouplissement des procédures d'inclusion scolaire pour les jeunes d'Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques, dispositif passerelle pour les jeunes d'Instituts Médico-Educatifs (académie de Rouen), création d'Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) sur certains territoires...

Nécessité d'adapter les organisations scolaires et médico-sociales pour aller vers une école inclusive.

Nécessité de soutenir les professionnels de l'Education Nationale dans le développement de la scolarisation en milieu ordinaire et dans les maintiens par défaut en milieu ordinaire d'élèves orientés en Etablissement Médico-Social par la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Niveau de qualification relativement bas. Accès limité des élèves en situation de handicap aux études supérieures.

Faible insertion des jeunes en situation de handicap (en particulier suivis en IME) en milieu ordinaire de travail.

Objectifs opérationnels :

1. Définition et mise en œuvre effective des projets personnalisés de scolarisation (PPS) et projet d'accompagnement personnalisé (PAP)
2. Diversifier la palette de l'offre de scolarisation proposée par les établissements médico-sociaux : au sein des Unités d'Enseignement et en milieu ordinaire, notamment au travers du soutien à des modes de scolarisation innovants

Freins :

- Nombre d'élèves maintenus en milieu ordinaire et orientés en EMS

Leviers

- Modèle de convention Normandie d'Unité d'Enseignement
- CPOM
- Formations croisées
- Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés

Acteurs ressources :

ARS/EN/MDPH

Indicateurs de réalisation :

- Systématisation des PPS et PPA
- Suivi du plan d'actions conjoint EN-ARS
- Référentiel de bonnes pratiques SESSAD
- 80 % des élèves scolarisés en milieu ordinaire et 80 % des ESMS avec une unité externalisée en 2022

3. Faire évoluer les compétences et les pratiques professionnelles en faveur d'une école inclusive, en développant :

- L'appui du secteur médico-social aux professionnels de l'Education Nationale et les fonctions ressources auprès des enseignants notamment dans les situations complexes de scolarisation en milieu ordinaire,
- Les formations intersectoriels et pluridisciplinaires (avec notamment l'appui du secteur médico-social),
- Un référentiel de bonnes pratiques des Services d'Education Spéciales et de Soins A domicile (SESSAD)

4. Favoriser la prise en compte des besoins spécifiques de scolarisation pour certains publics (orientation scolaire assouplie dans le cadre du dispositif des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (DITEP), protocole de scolarisation dans le cadre du plan autisme, pôle éducatif jeunes sourds...) en lien avec les fonctions ressources de certains ESMS à créer

5. Développer des actions visant la promotion de l'accès aux études supérieures et la préparation à l'insertion professionnelle sur la base d'un diagnostic en cours